**CONVENTION DE PRET**

Matériel de Musique de l’ASSOCIATION DE RYTHME AU MANOIR

Le prêt des instruments est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation, aux salariés de l’Association et aux Associations de Saint Etienne de Montluc, dans le contexte d’une prestation en bénévolat.

**Article 1 : Contrat de prêt**

Le prêt du matériel est conditionné par un contrat de prêt entre l’association RYTHME AU MANOIR et l’emprunteur. A tout contrat correspond le prêt de matériel identifié sous la responsabilité de l’emprunteur (une personne physique majeure ou son représentant légal).

L’association se réserve le droit de refuser la demande de prêt en cas de nécessité.

**Article 2 : Assurance**

Les associations devront fournir une attestation de Responsabilité Civile

**Article 3 : Participation et garantie financières**

Le prêt est entièrement gratuit. Il est conditionné au dépôt d’un chèque de caution :

* Dans le cadre d’une activité de l’association, aucun chèque de caution ne sera exigé
* Pour tout autre emprunt, un chèque de caution d’un montant de 500 € sera demandé

**Article 4 : Durée et retour**

La durée de l’emprunt du matériel sera dépendante de l’activité de l’association.

Le retrait et le retour du matériel emprunté se fera en présence soit de la personne gestionnaire administrative, d’un membre du Conseil d’Administration ou de la coordinatrice.

**Article 5 : Modalités**

Une demande d’emprunt doit être complétée et retournée à l’association dans un délai à minima d’une semaine avant l’emprunt.

En cas d’impossibilité de retour du matériel emprunté dans le délai défini, l’emprunteur se doit de contacter l’association afin de préciser les nouvelles modalités de retour.

Plusieurs retards ou un retard non justifié bloquent de nouvelles demandes de prêts.

**FICHE DE PRET**

Matériel de Musique de l’ASSOCIATION DE RYTHME AU MANOIR

**Emprunteur majeur** :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

**Emprunteur majeur représentant légal de** :

Nom et prénom de l’élève :

Classe de (nom du Professeur) :

Type de manifestation :

Date et lieu de la manifestation :

Liste des participants (groupe, ensembles) :

Date de l’emprunt du matériel :

Date de retour du matériel :

Descriptif du matériel (voir fiche Matériel)

Chèque de caution (si nécessaire) remis le :

Fait en deux exemplaires à Saint Etienne de Montluc, le :

**Faire précéder de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »**

Nom et Signature de l’emprunteur : Nom et Signature Rythme Au Manoir :

Date de restitution du matériel :

Contrôle du matériel emprunté lors de la restitution (voir fiche matériel)

Restitution du chèque de caution le :

Signature de l’emprunteur : Signature Rythme Au Manoir :